

**MAIRIE DE COGNAC LA FORET  
HAUTE-VIENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 14*  
*Présents : 09*  
*Absents : 05*  
*Votants : 12*

L'an deux mille vingt deux  
Le lundi cinq décembre  
Le Conseil Municipal de COGNAC LA FORET dûment convoqué à 20 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr VIGNERIE Christian, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2022**

**Présents : Mr VIGNERIE, Maire, Mr JAVELAUD, Mme THOMAS, Mr MAYNARD Adjoints au Maire, Mme MOREL, Mr VARENNE, Mr FABRE, Mr RESTOUEIX, Mme COIFFE.**

**Absents excusés : Mme LORGUE Claudette qui a donné pouvoir à Mme COIFFE Marie-Lyne, Mme FEIFER Elodie qui a donné pouvoir à Mme THOMAS Maryse, Mme PIEKARCZYK Daria qui a donné pouvoir à Mr VARENNE Denis.**

**Mr MOREAU Laurent**

**Absente : Mme GODARD Frédérique**

**Secrétaire de séance : Mr MAYNARD Jean**

**038/2022 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DU SUD-OUEST 87 – DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE DOURNAZAC**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le Comité du Syndicat de Musique et de Danse, réuni le 11 octobre dernier, a émis un avis favorable à la demande de retrait de la commune de Dournazac.

Conformément à la loi, chaque commune membre du Syndicat doit délibérer à son tour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au retrait de la commune de Dournazac du Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

